

# Formulaire de demande d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques

*→ A remplir par le demandeur*

***Date de réception de la demande :***

## **Monsieur le Président,**

**Je soussigné(e) Nom et Prénom:**

Agissant en qualité de

et disposant du pouvoir d'engager

Tél : fax : mail :

#### Références cadastrales :

Adresse du siège social si différent :

Tél : \_\_\_\_\_ fax : \_\_\_\_\_

## Coordonnées du propriétaire

- et sollicite la délivrance :**

## ne autorisat

## Initiale

Renouvellement arrêté n°:

ompagnée d'

## Initiale

**Je joins à ma demande les pièces mentionnées au dos du présent formulaire et en certifie l'exactitude.**

Environ Biol Fish (2010) 91:1–10

### Signature du demandeur

### **Liste des pièces à joindre à la demande :**

- Un plan masse du site orienté (repérage de rues, nord) avec le schéma de principe localisant :
- *Toutes les activités du site (domestiques, process, garages, aires de lavage, etc...),*
- *Le compteur d'eau potable et le cas échéant d'autres sources,*
- *Les réseaux d'eaux usées (domestiques et non domestiques),*
- *Les réseaux d'eaux pluviales,*
- *Les surfaces extérieures imperméabilisées,*
- *La position des boites de branchement eaux usées et eaux pluviales si elles existent,*
- *La position souhaitée des boites de branchement eaux usées et eaux pluviales si elles n'existent pas,*
- *La position des éventuels dispositifs d'assainissement non collectif (cas d'un raccordement),*
- *La position des ouvrages de prétraitement eaux usées et eaux pluviales prévus ou existants*
- Factures d'eau (site existant : sur au moins 1 an, à défaut : estimation de la consommation annuelle future)
  
- Pour les établissements ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement):
- *Une copie du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration de l'installation (étude d'impact en particulier),*
- *Une copie de l'arrêté préfectoral ICPE,*
- *Le rapport de synthèse de la campagne RSDE (Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau) si l'établissement est concerné.*

### **Demande dans le cadre de projets de construction ou d'extension :**

La demande doit être déposée si possible avant le dépôt de permis de construire (à défaut parallèlement), accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude du dossier.

Un accord de principe pourra être délivré, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions techniques générales prévues au Règlement d'Assainissement.

### **Demande de régularisation :**

En cas d'envoi par la CCPS d'un courrier de demande de régularisation (suite au contrôle du raccordement des installations sanitaires par exemple), le délai maximum de dépôt du dossier est de 2 mois après la date de réception du courrier.